

## UNE NOUVELLE AIDE FINANCIERE POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT

Isoler sa toiture, s'équiper d'un chauffage au bois ou d'une pompe à chaleur, autant de moyens de réduire votre consommation d'énergie. Pour vous y encourager, le Pays du Ternois met en place une aide locale. Si vous hésitez, c'est le moment de franchir le pas !

### QUI PEUT ÊTRE CONCERNÉ ?

Les particuliers propriétaires de leur logement sur le Pays du Ternois, non éligibles à l'ANAH.

### QUELS TRAVAUX ?

- Isolation des combles perdus dans les logements d'avant 1990  
⇒ 4 € / m<sup>2</sup>, dans la limite de 100 m<sup>2</sup>
- Poêles à granulés et chaudières bois respectant certaines caractéristiques techniques  
⇒ 10% du montant de l'équipement hors main d'œuvre plafonné à 500 €.
- Pompes à chaleur autre qu'air-air pour le chauffage, ou le chauffage et l'eau chaude sanitaire.  
⇒ Montant de l'aide → 10% du montant de l'équipement hors main d'œuvre plafonné à 500 €.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels portant la mention RGE, et répondre aux critères du Crédit d'Impôt Transition Energétique.

### QUELLE EST LA MARCHE A SUIVRE ?

Le particulier doit passer par un rendez-vous préalable avec l'Espace Info-Energie pour discuter de son projet et constituer le dossier de demande d'aide. L'Espace Info-Energie accompagne le bénéficiaire dans la constitution de son dossier qu'il fait adresser par le bénéficiaire, à la commission d'attribution.

Le dossier de demande d'aide doit comporter :

- Le formulaire type de demande
- Un justificatif de l'année de construction du logement (pour l'isolation des combles perdus)
- Un justificatif de domicile
- La copie du certificat RGE de l'entreprise de pose
- Le(s) devis
- Une attestation de rendez-vous pris avec l'Espace Info-Energie

Le particulier recevra, après envoi de son dossier, un courrier accusant réception de sa demande et précisant la date de la commission d'attribution qui se prononcera sur son projet. S'il est agréé, les travaux pourront démarrer, et un dossier de demande de paiement pourra par la suite être monté.

**Coordonnées de l'Espace Info-Energie : 06 12 65 77 22**

**Des permanences ont lieu à St-Pol sur Ternoise, Pernes, Frévent et Auxi-le-Château**